



Eau Sud de l'Aisne

## DECISION DU PRESIDENT

Acte N° 202480

**Objet : Mise en ligne sur site internet USESA de documents interactifs.**

Devis n° DE-USESA11092024-1

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

### DECIDE :

#### Article 1 :

De faire réaliser par GLOB'ART Communication - 02650 Fossoy - la mise en ligne de documents interactifs : RPQS et Rapport annuel 2023 sur le site internet de l'USESA et d'accepter le devis retenu au montant de **693,50 € HT soit 832,20 € TTC**.

#### Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le devis et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

#### Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

#### Article 4 :

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 16 septembre 2024

Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240916-202480-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2024

Publication : 23/09/2024

Certifié par le Président

